



## DECLARATION PRELIMINAIRE

**Kinshasa, 21 décembre 2005**



Photo : Silvia De Felix

*Sur invitation de la Commission électorale indépendante, et prenant acte de l'importance de cette première consultation pour l'ensemble du processus de transition en RDC, la Commission européenne en consultation avec les Etats membres de l'Union européenne a décidé de déployer une mission d'observation électorale (MOE UE) dès le referendum constitutionnel du 18 décembre 2005. Conduite par le Général Philippe Morillon, membre du Parlement européen, la MOE UE est arrivée à Kinshasa le 17 novembre dernier. Elle comprend une équipe cadre de 9 experts, et 24 observateurs long terme déployés dans toutes les provinces du pays. Elle a pour objectif de produire un évaluation exhaustive du processus référendaire, afin d'en identifier les possibles améliorations et de formuler ses recommandations à la Commission électorale indépendante, aux autorités Congolaises et à la communauté internationale, en vue des prochaines élections. Par sa présence, elle vise également à apaiser les tensions et contribuer à renforcer la confiance entre les acteurs politiques.*

---

## Une volonté affirmée de paix et de stabilité

---

- **Préalable aux premières élections pluralistes en République Démocratique du Congo depuis 1965, le referendum du 18 décembre 2005 sur le projet de Constitution post-transition marque une avancée décisive dans le processus de transition devant aboutir, au plus tard fin juin 2006, à la mise en place de nouvelles institutions démocratiquement élues.**
- **Administré avec efficacité par la Commission électorale indépendante (CEI), le vote s'est généralement déroulé dans le calme et a permis aux électeurs congolais, venus en nombre, d'exprimer librement leur choix.**
- **La préparation du referendum a été perturbée par l'ampleur des contraintes matérielles dues à l'immensité du territoire, aux difficultés de communication et à la faiblesse des infrastructures de base.**
- **En dépit de ces contraintes, l'enregistrement électoral marque un premier succès avec un peu plus de 25 millions d'électeurs enregistrés – avant correction des données – sur une population éligible totale estimée à un maximum de 28 millions, ce qui traduit l'intérêt manifeste de la population.**
- **L'ensemble des difficultés a été surmonté grâce au dévouement des personnels recrutés par la Commission électorale indépendante dont il conviendra pour l'avenir d'améliorer très sensiblement le mode de rétribution et les moyens matériels.**
- **Ces difficultés expliquent aussi les cas d'ouverture retardée des bureaux de vote, rendant nécessaire la prolongation du scrutin sur une partie de la journée du lundi 19 décembre. La définition précipitée d'instructions précisant les modalités de cette prolongation, et leur diffusion en dernière minute ont provoqué une importante confusion et des erreurs d'interprétation. Celles-ci ont significativement compliqué les opérations de clôture et de dépouillement.**
- **La MOE UE regrette qu'une véritable campagne de vulgarisation du projet de Constitution et des enjeux du scrutin n'ait pu être menée avant l'ouverture de la campagne référendaire, marquée par le peu d'engagement des formations politiques.**
- **Les partisans du « oui » tout comme ceux du « non » ont pu s'exprimer librement sur les chaînes de télévisions, les stations de radios et dans la presse écrite. Le « non » au référendum a été cependant peu couvert, en raison principalement du nombre très limité d'acteurs politiques ayant défendu cette position.**

*La mission confiée à la MOE UE par l'Union Européenne à la demande de la Commission électorale indépendante et du Gouvernement congolais ne s'achèvera qu'avec le dépôt des conclusions définitives qu'elle sera amenée à tirer après l'analyse détaillée des informations recueillies par les équipes d'observateurs réparties depuis la fin du mois de novembre dans l'ensemble des provinces du pays.*

*La Mission continue son évaluation par l'observation de l'agrégation des résultats, actuellement en cours, et l'analyse du traitement des contestations éventuelles. Elle formulera ses recommandations, en vue des prochaines élections dans son rapport final, au cours de la deuxième quinzaine du mois de janvier*

---

## Conclusions préliminaires

---

### Cadre juridique et institutionnel

L'Accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo (RDC), signé par les parties congolaises le 17 décembre 2002, et la Constitution de transition adoptée en avril 2003 fixaient les grandes lignes d'un processus de transition devant aboutir à la mise en place de nouvelles institutions démocratiquement élues au plus tard en juin 2006. Le referendum du 18 décembre 2005 constitue une étape cruciale de ce fragile processus, préalable à la tenue des premières élections pluralistes en RDC depuis 1965.

Le manque d'empressement des différentes composantes et entités des institutions de transition à affronter le verdict des urnes a longtemps bloqué l'élaboration des instruments juridiques nécessaires à la tenue du referendum constitutionnel et des élections. Issu de négociations difficiles conduites sous l'impulsion de la communauté internationale réunie au sein du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) et dans le cadre technique de la Commission mixte sur les lois essentielles, le dispositif juridique et réglementaire du referendum satisfait aux principaux standards internationaux en matière d'élections démocratiques et, par les dispositions de la loi sur la nationalité, s'inscrit dans un esprit de réconciliation nationale. Il comporte néanmoins certaines insuffisances, compliquant l'administration du scrutin.

- Les dispositions réglementaires constituent un ensemble difficilement accessible, un certain nombre de procédures clés n'ayant été complétées par la Commission électorale indépendante (CEI) que dans les derniers jours précédant le scrutin. Les difficultés de communication n'ont pas permis la diffusion de ces décisions à l'ensemble des bureaux de vote du pays, et ont conduit à leur application inégale. On notera la confusion créée par la décision de la CEI d'autoriser la prolongation éventuelle des opérations de vote les 19 et si nécessaire le 20 décembre : une note en précisant les modalités n'a été émise que l'avant-veille du scrutin.
- Le cadre juridique confère à la Cour Suprême de Justice la responsabilité de statuer sur le contentieux du referendum constitutionnel. Outre le fait que la Haute Juridiction ne dispose manifestement pas des capacités humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de cette mission, aucune disposition réglementaire ni jurisprudence n'en précise les modalités.
- On relèvera en outre la diffusion successive de plusieurs versions du projet de Constitution soumis au vote. Le texte du projet, tel que soumis à la CEI après son adoption par le Parlement en mai 2005 avait été diffusé par l'administration électorale et des organisations de la société civile, avec quelques différences de forme. Une version sensiblement différente du projet de Constitution a par ailleurs été publiée au Journal Officiel le 10 décembre, contenant plusieurs modifications formelles et au moins une différence de fond portant sur les conditions dans lesquelles le Président de la République nomme le Premier Ministre. L'existence de ces différentes versions n'a pas aidé à renforcer la confiance dans le processus référendaire.

### Administration électorale

Si la Constitution de transition pose les fondements d'une Commission électorale indépendante (CEI), parmi les cinq institutions d'appui à la démocratie, celle-ci n'a véritablement vu le jour qu'un an plus tard, en juin 2004, avec la promulgation de la loi organique portant organisation, attributions et fonctionnement de la CEI. Celle-ci lui confère la responsabilité d'organiser librement et sans interférence les opérations devant conduire au referendum constitutionnel et aux élections nationales et locales, et de contribuer à l'élaboration du cadre juridique. En dépit de l'ampleur des difficultés rencontrées, la CEI a réussi à relever l'immense défi que constituait l'organisation de cette première consultation libre dans le pays depuis une quarantaine d'années.

Pour mener à bien sa mission, la CEI a bénéficié d'un appui technique, financier et logistique considérable de la communauté internationale, et de l'Union Européenne en particulier. Ce soutien a été mis en œuvre par le biais du projet APEC (Appui au Processus Electoral au Congo) géré par le PNUD, avec l'aide de la Division électorale de la MONUC qui a ouvert des sections électorales dans toutes les provinces. Afin de pallier les difficultés de coordination entre différentes structures mises en place au niveau national et local, celles-ci ont été progressivement intégrées sous la coordination du Bureau National des Opérations (BNO) organe opérationnel de la CEI. L'absence d'une claire répartition des tâches a engendré certaines tensions entre ces structures, parfois avivées par des disparités de traitement salarial.

D'une façon générale, les décisions de la CEI et du BNO ont été prises et diffusées tardivement par le biais de notes circulaires et de communiqués de presse, menant à leur application variable par les structures locales. Une meilleure diffusion à destination du grand public aurait permis de renforcer la transparence du processus dans son ensemble, et d'en renforcer la légitimité auprès du peuple congolais.

En outre, la nécessité d'intégrer les différentes composantes et entités ayant participé au Dialogue Inter-Congolais au sein des bureaux nationaux et provinciaux de la CEI a inévitablement contribué à alourdir sa structure et compliqué le mécanisme de prise de décision. Ce principe de représentativité plutôt que d'indépendance proprement dite a été mis en cause par certains acteurs politiques.

### **Enregistrement des électeurs**

L'élaboration de listes électorales constituait un défi majeur dans un contexte de faiblesse de l'Etat et des infrastructures de base, et en l'absence de données démographiques fiables. En dépit du retard engendré par des difficultés techniques et logistiques considérables, l'enregistrement des électeurs marque un succès incontestable, traduisant l'intérêt manifeste de la population. Le 15 décembre dernier, avant correction des données, un peu plus de 25 millions d'électeurs étaient enregistrés, sur une population éligible estimée à un maximum de 28 millions.

Débutées à Kinshasa le 20 juin 2005, les opérations d'enregistrement ont été étendues de façon séquentielle aux autres provinces, afin d'optimiser l'usage des ressources disponibles. L'utilisation d'une technologie avancée, avec collecte des données biométriques, permettait d'assurer la délivrance immédiate des cartes d'électeurs et de minimiser les risques de fraude. Les difficultés de coordination, l'absence d'infrastructures et de moyens de transport, les diverses pannes techniques et les actions de protestation d'agents électoraux payés avec des retards importants ont ralenti l'ouverture des 9,119 centres d'inscription répartis sur tout le territoire. Dans les provinces de l'Equateur et du Bandundu, les opérations n'ont ainsi pu débuter que le 25 septembre – quelques bureaux n'ayant été ouverts que fin novembre, et ont été poursuivies jusqu'au 15 décembre, atteignant des résultats comparables à ceux des autres provinces.

En raison de ces retards, la détection des fraudes et erreurs relatives à l'enregistrement par contrôle des données biométriques n'a pu être réalisé que sur les listes des électeurs inscrits à Kinshasa. Dans les autres provinces, les listes électorales ne seront rendues définitives qu'avant les prochaines élections, après correction des « doublons ».

Il n'était pas prévu de centre d'inscription à l'étranger pour les membres de la diaspora, mais un centre spécial a été ouvert au début du mois de décembre pour leur permettre de s'inscrire à Kinshasa. Quelques centres spéciaux ont également été ouverts, dans le Sud Kivu pour les populations réfugiées en provenance de Tanzanie, ainsi que dans les camps de déplacés en Ituri, dans les Kivus et dans le nord du Katanga.

### **Préparations administratives et logistiques**

Pour se conformer aux dispositions de la loi référendaire, la CEI a procédé à la publication des listes de bureaux de vote le 18 novembre, sauf dans les provinces de l'Equateur et du Bandundu où l'enregistrement n'était pas terminé. Les Centres d'enregistrement ont été transformés en Centres de vote, eux-mêmes divisés par la suite en Bureaux de vote selon le nombre d'électeurs enregistrés. La répartition des bureaux de vote et la distribution des moyens logistiques ont été conçues sur la base de projections démographiques

à partir du dernier recensement datant de 1984. La CEI a ainsi dû porter le nombre d'électeurs par bureau de vote de 700 à 750, et une mise à jour des listes de BV a été publiée le 9 décembre contenant d'importantes modifications par rapport à la précédente, mais n'incluant pas cette fois-ci trois provinces et plusieurs territoires dans d'autres provinces. Selon le Centre National de Traitement (CNT) de la CEI, les listes définitives seront publiées dans les prochains mois quand toutes les données sur l'enregistrement seront disponibles, et après comparaison des données biométriques.

En raison du retard considérable pris dans les opérations d'enregistrement et la détermination des listes de BV, la CEI a mis en place trois systèmes pour l'impression des listes électorales: à Kinshasa pour les 21 villes principales du pays, dans les chefs-lieux de territoire pour huit des onze provinces, et directement à partir des kits d'enregistrement pour les centres d'inscription qui ont ouvert en novembre seulement. Selon les procédures présentées par la CEI, les bureaux de vote dépourvus de listes devaient opérer en consignait le nom des votants en possession d'une carte d'électeur sur la liste des électeurs omis en utilisant les listes imprimées pendant l'opération d'enregistrement. Cet état de fait a empêché la détection des fraudes et erreurs relatives à l'enregistrement que le Centre national de traitement (CNT) devait initialement réaliser. Malgré ces retards, les listes étaient disponibles dans la plupart des bureaux de vote visités le jour du scrutin.

La formation en cascade des agents électoraux a débuté dans la capitale avec la formation de formateurs nationaux qui ont ensuite été déployés au niveau des BL de la CEI pour la formation des formateurs provinciaux. Ces derniers ont ensuite été déployés dans les chefs-lieux de territoire pour former les présidents de BV. Le plan de formation prévoyait initialement également quelques sites supplémentaires pour la formation des présidents de BV, dans les zones où le déplacement des présidents avait été considéré trop difficile du fait des distances à parcourir ou pour des raisons de sécurité. Ces sites de formation supplémentaires ont par la suite été supprimés, et ce changement de dernière minute a souvent retardé la formation des présidents. Ces derniers ont formé directement les agents dans chaque centre de vote.

La distribution du matériel électoral jusqu'aux chefs-lieux de territoire a été en partie assurée par les moyens aériens de la MONUC. Après un premier cycle de distribution réalisé en novembre (urnes, isoiloirs, enveloppes, matériel didactique), la MONUC a distribué le matériel sensible (bulletins de vote, encre indélébile, procès verbaux, listes électorales). Dans la plupart du territoire, les Présidents de BV ont acheminé le matériel vers les bureaux de vote après leur formation, escortés par les agents de la Police Nationale Congolaise qui allaient garantir la sécurité des bureaux. La MONUC a également assisté la CEI pour le déploiement des kits référendaires jusqu'aux bureaux de vote à Kinshasa et dans les régions où la sécurité ne pouvait être garantie par les forces de police.

Des retards dans le paiement des agents de la CEI et de la police ayant participé à l'enregistrement des électeurs ont souvent compliqué la préparation du référendum, que ce soit la distribution du matériel référendaire ou la formation des agents électoraux. La CEI a mis en place en collaboration avec le PNUD un système de paiement au niveau des chefs-lieux de territoire pour la rétribution du personnel mobilisé pour le référendum. Une fois la formation achevée au niveau des chefs-lieux de territoire, chaque président de bureau a reçu les fonds nécessaires au paiement du salaire de ses agents et des agents de police affectés à la sécurité du bureau. Malgré une mauvaise répartition des salaires basée sur des listes de BV souvent inexactes, le système a permis le déroulement des opérations référendaires tout en laissant ouverte la question du paiement des salaires pour les prestations précédentes.

### **Education civique et sensibilisation**

La sensibilisation de la population aux enjeux du scrutin, pour lui permettre de faire un choix informé, est une étape essentielle de toute consultation démocratique. Dans le cadre de ce référendum, la vulgarisation du projet de Constitution et des enjeux du référendum revêtait une importance particulière, due à l'absence de consultation démocratique en RDC depuis plus d'une quarantaine d'années et à la complexité du texte constitutionnel.

La loi référendaire confiait à la CEI la responsabilité de traduire le projet de Constitution dans les quatre langues nationales (Lingala, Kikongo, Tshiluba, Swahili) et d'en coordonner la diffusion et la vulgarisation.

La CEI et le PNUD/APEC ont travaillé de concert pour produire une série d'instruments de vulgarisation mis à disposition des formations politiques et des organisations de la société civile. Leur diffusion, qui devait être assurée par le financement de projets d'acteurs non étatiques, a été sérieusement retardée par la complexité des procédures de financement du PNUD et le manque de capacités propres des acteurs non étatiques. En dépit des initiatives diverses d'organisations de la société civile et du rôle important joué par les églises dans les efforts de vulgarisation du projet de Constitution et d'information des électeurs sur les procédures de vote, la campagne de sensibilisation a eu un impact fort limité. On notera cependant que les projets sélectionnés portaient sur l'ensemble du processus électoral et pas seulement sur le référendum. Ils pourront donc être mis en œuvre pour assurer l'éducation civique et la sensibilisation électorale des électeurs d'ici la tenue des prochaines élections.

Les formations politiques, quant à elles, se sont plaintes de l'absence de financement de leurs activités de campagne. Elles n'ont clairement pas rempli leur rôle d'explication et de mobilisation de l'électorat sur leur prise de position face aux enjeux du scrutin (cf. campagne, en infra). Une grande partie de l'électorat a ainsi été appelé à se prononcer sur un projet de Constitution dont elle ignorait largement le contenu et les enjeux.

### **Campagne référendaire**

La promulgation tardive, par le Président Kabila, de la loi modifiant la date du referendum – initialement prévu le 27 novembre, sa promulgation tardive le 1<sup>er</sup> décembre au soir a obligé la CEI à certaines acrobaties réglementaires pour maintenir la durée de la campagne officielle à quinze jours, conformément aux exigences légales, sans avoir à reporter à nouveau la tenue du référendum. La campagne officielle a ainsi été ouverte le matin du 2 décembre à zéro heure, « suite à » l'adoption des décisions 24 et 25 de la CEI publiées dans l'après-midi du même jour.

Si de nombreux partis ont pris position dans la campagne référendaire, seul un tout petit nombre ont engagé une campagne active. Le Chef de l'Etat avait profité de son passage à Kisangani pour parler du référendum. Il a accordé par la suite une conférence de presse portant en partie sur le référendum qui a été largement répercutée dans les principaux médias nationaux. Le secrétaire général du PPRD s'est quant à lui rendu au Kivu et plusieurs députés se sont rendus en province. Après être passé lui aussi à Kisangani la semaine précédente, le Vice Président Bemba et président du MLC s'est rendu au Bas-Congo. Le RCD et le PALU ont diffusé des communiqués favorables au « oui » mais n'ont pas organisé d'activités de campagne d'envergure.

L'incertitude sur l'issue des négociations entre l'UDPS d'Etienne Tshisekedi et le gouvernement de transition, et les tensions internes au parti ont retardé l'entrée en campagne de l'UDPS. Après l'échec d'une dernière tentative de négociation sur les conditions de son ralliement au processus en cours, le 13 décembre dernier, l'UDPS a exhorté ses sympathisants à boycotter le référendum. Il a également organisé une manifestation le vendredi 16 qui n'a guère mobilisé la population.

L'église catholique, pour sa part, a appelé à participer au scrutin, sans toutefois donner de consignes de vote. Plusieurs autres acteurs se sont prononcés contre le projet de constitution, parmi lesquels plusieurs petits partis de l'opposition et le Conseil de l'Apostolat des Laïcs Catholiques Congolais (CALCC).

Dans l'immense majorité des cas, les formations politiques ont montré un manque d'implication dans la campagne référendaire. Les quelques activités de campagne relevées par la MOE UE ont été conduites essentiellement dans les grands centres urbains, de façon tardive et discrète – et par le biais de médias nationaux dont la diffusion en province reste limitée.

### **Médias**

Les médias ont joué un rôle significatif dans le processus référendaire, et ont donné une large couverture à la campagne référendaire. En dépit d'une logistique souvent défailante (faible nombre d'émetteurs, problèmes d'électricité) et de ressources limitées, ils ont diffusé des émissions spécialement consacrées à la propagande référendaire.

Les partisans du « oui » tout comme ceux du « non » ont pu s'exprimer librement sur les chaînes de télévision, les stations de radio et dans la presse écrite. Le « non » au référendum a été cependant peu couvert dans les médias audiovisuels tant publics que privés, en raison principalement du nombre très limité d'acteurs politiques ayant défendu cette position. Les médias publics (RTNC radio et télévision) ont joué leur rôle d'information en consacrant 61,7% de leur temps d'antenne portant sur le processus référendaire à des programmes informatifs, tandis qu'ils consacraient dans le reste de ce temps une large part au camp du Oui (34,6%) et une faible part à celui du Non (3,6%). Les médias privés et internationaux (Antenne A, CCTV, Radio Okapi, Raga FM, TV, RFI, Top Congo, Tropicana) ont quant à eux joué un rôle d'information à 52,65% de leur temps d'antenne réservé à la vulgarisation du projet de constitution. Le reste du temps a été consacré à l'exposition des points de vue politiques des différents acteurs, avec une large part accordée aux partisans du « oui » (29,74 contre 14,35% du temps restant). Ils ont également donné la parole aux partisans du boycott. Dans la presse écrite, l'écart est moins important, et le « non » a eu un traitement plus équilibré que dans l'audiovisuel.

Les règles fixées par la Haute Autorité des Médias (HAM) afin de garantir l'équilibre de l'information n'ont pas été respectées, en particulier par la RTNC. Sur la base de l'échantillon analysé, certains médias étatiques et privés n'ont pas réellement garanti l'égalité de l'accès aux médias pour tous les partis politiques. Vu le nombre important de partis politiques (environ 250), leur représentation dans tous les médias fut un réel défi. Seuls 66 d'entre eux ont pu avoir accès aux différents médias analysés. Le PPRD, le MLC et le RCD ont été les trois principaux partis à pouvoir s'exprimer sur les chaînes publiques et privées. Ils ont pu y expliquer les principales raisons de voter Oui. Les opposants au projet de constitution ont eu en comparaison peu de temps d'antenne pour développer leurs argumentaires. Des candidats ont profité de la campagne référendaire pour annoncer leur candidature à la future élection présidentielle. Dans certains cas, la propagande s'est même transformée en campagne électorale, et les médias n'ont pas été assez critiques sur ces dérapages.

La Commission Electorale Indépendante a été très présente dans les médias pendant la campagne référendaire. Ses représentants sont intervenus souvent pour exposer l'état d'avancement des préparatifs du scrutin et pour inviter la population à aller voter. Elle a également eu recours, la veille et le jour du scrutin, à des messages SMS adressés à tous les utilisateurs des principaux réseaux afin de mobiliser les électeurs et expliquer la façon de voter.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne a observé un certain nombre d'interventions de nature politique, en faveur du « oui » principalement, dans les médias dans les vingt-quatre heures avant le début de l'ouverture des bureaux de vote. Ces interventions étaient en violation formelle des dispositions contenues à l'article 6 de la Loi référendaire du 22 juin 2005 : « la campagne référendaire doit prendre fin vingt-quatre heures avant le début du scrutin ».

## **Déroulement du scrutin**

Le référendum constitutionnel s'est déroulé dans le calme sur l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Congo, à l'exception de quelques incidents signalés dans les provinces du Kasai, du Nord Kivu ainsi que dans la Province Orientale. Les électeurs congolais, venus en nombre, ont généralement pu exprimer leur choix librement.

En dépit des nombreuses contraintes matérielles dues à l'immensité du territoire et à la faiblesse des moyens de communication, l'efficacité des préparatifs logistiques a permis à une grande majorité des bureaux de vote d'ouvrir sans retard trop important. La présence des agents électoraux a souvent été retardée par le manque de moyens de transport mis à leur disposition. Le matériel manquait encore dans certains bureaux de vote au matin du jour du scrutin, ce qui a entraîné des retards importants à l'ouverture.

Les opérations de vote ont été administrées avec efficacité et sang froid par la CEI, et les procédures dans l'ensemble respectées, même si certaines étaient manifestement moins bien maîtrisées, en particulier celle concernant la liste des omis et celle des dérogations pour les électeurs mobiles. Venus en grand nombre, les électeurs ont souvent dû patienter dans le calme malgré la longueur de certaines files d'attente. Le vote a

souvent été ralenti par la nécessité d'expliquer les procédures de vote à chacun des votants – conséquence d'une sensibilisation insuffisante, parfois par la difficulté rencontrée par certains assesseurs pour retrouver les noms des électeurs sur les listes électorales établies par ordre alphabétique plutôt que dans l'ordre de numérotation des cartes.

Certains électeurs ont été désorientés par les changements d'affectation des bureaux de vote et l'absence d'affichage des listes électorales. En dépit des efforts déployés par les agents électoraux, certains cas ont ainsi été relevés d'électeurs retournant chez eux sans avoir pu trouver leur bureau de vote.

Les opérations de clôture et de dépouillement ont été marquées par une grande confusion liée à la décision tardive de prolonger les scrutin sur une partie de la journée du 19 décembre. La diffusion en dernière minute d'instructions définies dans la précipitation par la CEI a conduit à de nombreuses erreurs d'interprétation et à une application très inégale des procédures.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne a remarqué une large participation des observateurs nationaux bien que le cadre de concertation n'ait pas établi de méthodologie d'observation précise et efficace, à l'exception des réseaux intégrant des partenaires internationaux.

La présence de témoins des partis politiques a été assez forte dans l'Est, mais très faible dans la capitale et dans le reste du pays. Les procédures d'accréditation nécessitaient une coordination entre les différents partis pour la désignation de leurs témoins. Outre le manque d'implication manifeste de l'ensemble des formations politiques dans le processus référendaire, la faiblesse du cadre de concertation n'a pas permis la mise en œuvre d'une réelle répartition, à l'exception des partis politiques principaux qui se sont organisés individuellement pour garantir une présence minimale.

Des cas d'intimidation ont été notés dans certains centres urbains du Kasai Oriental, où des menaces ont été diffusées par tracts et mégaphone la nuit précédent le scrutin à l'encontre des électeurs qui se rendraient aux urnes. Des jets de pierre, des menaces verbales et plusieurs agressions ont été rapportés dans différents endroits du Kasai Oriental. D'autres cas d'intimidation ont été relevés au Nord Kivu, notamment dans les territoires de Rutshuru et Masisi où des forces armées proches du Commandant Laurent Nkunda ont fait fuir ou pris en otage plusieurs agents électoraux. A Mahagi, des combats à l'arme lourde ont perturbé les opérations de vote. A Kinshasa, notons enfin l'incendie criminel du local contenant le matériel électoral d'un centre de vote dans la nuit du 16 au 17 décembre.

Cette énumération exhaustive illustre le fait que le calme a régné pendant toute la durée du scrutin, démontrant, si c'était nécessaire, la volonté de paix et de stabilité de l'immense majorité des citoyens Congolais.

\*\*\*